



**Atelier « Tourisme et retombées économiques »**  
Sous-atelier « retombées économiques »  
13 mai 2015

**Compte rendu**

**A- Prendre la mesure des retombées économiques**

Le Vice-Président du Conseil Départemental est intervenu pour dire à quel point le projet Center-Parcs, qu'il a qualifié de « véritable locomotive », était une nécessité pour préparer l'avenir, et notamment pour deux raisons : la situation préoccupante du BTP dans la région, et, selon lui, le nombre très élevé des emplois indirects dans le domaine du tourisme, susceptible de profiter de l'installation du Center parcs.

La maire de Montceau-Les-Mines a pris la parole pour dire que la création d'emploi pérenne était un point essentiel pour mesurer les retombées économiques. C'est pourquoi elle a demandé au maître d'ouvrage (MO), pour que chacun puisse se faire une idée de l'opportunité que constituerait un Center-Parcs, que des éléments sur les retombées sociales et sociétales soient communiqués. Le MO a répondu que l'étude réalisée en 2012-2013 sur la Moselle était assez complète, avec une analyse de l'ensemble des retombées économiques, en termes d'emplois, d'achats directs auprès des entreprises locales, de dépenses générées par les clients du Center-Parcs à l'extérieur, d'effets induits par les dépenses et les salaires, etc. Le MO a fait remarquer que dans le rapport, il apparaît qu'en termes de PIB, 25 millions d'euros par an ont été générés par les Center-Parcs de Moselle et de Lorraine.

Un participant a demandé si le Conseil régional et le Conseil départemental avaient fait une étude pour connaître l'impact de l'installation du Center-Parcs dans la région, y compris en termes de destruction d'emplois. Il a demandé également aux élus s'ils avaient lancé un appel d'offres avant de choisir Center-Parcs.

Un représentant du Conseil départemental a répondu que la situation sociale et économique était très préoccupante sur le territoire, et que c'est ce qui a convaincu le Conseil départemental de signer le protocole d'accord avec Pierre et Vacances car, insista-t-il, le Center-Parcs était synonyme d'emplois, de retombées financières au travers de la taxe de séjour notamment, et de valorisation des produits locaux. Par ailleurs, il a précisé que Center-Parcs n'avait pas vocation à être une infrastructure publique réalisée par une entreprise privée, qu'il s'agissait d'une entreprise privée qui cherche une implantation, et que la collectivité utiliserait la SEM (Société d'Economie Mixte) pour investir aux côtés de cette entreprise, en toute légalité.

Le MO est intervenu pour ajouter qu'en Moselle, les statistiques montrent que le nombre de gîtes et

de chambres d'hôtes a continué à progresser après que le Center-Parcs se soit installé.

## **B- Travailler en amont pour favoriser l'économie locale pendant les phases d'exploitation et de construction**

### **1- En amont du chantier**

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a rappelé que des artisanats multiples allaient être sollicités pour la construction du Center-Parcs, en lien avec le bois, les eaux usées, le gaz, l'eau potable, les finitions, etc. Il a expliqué que si le projet se faisait, et à la condition qu'il s'intègre dans l'existant, cela sauverait de la disparition un certain nombre d'entreprises. Le Président a répété que la CCI était sur les « starting block », et qu'elle était en train de commencer à organiser les entreprises locales. Certes dit-il, il y avait des entreprises déjà structurées dans la région, mais il y avait un gros travail à faire en termes de groupements d'entreprises pour répondre aux appels d'offre. La CCI s'est dite prête à mettre en place ces groupements. Le Président de la Chambre a signalé que plusieurs dizaines d'entreprises avaient déjà contacté la CCI. Il s'est voulu rassurant envers les PME, en leur garantissant que les entreprises de la région ne seraient pas livrées à elles-mêmes dans une jungle entourées de grands groupes étrangers. Enfin, il a été catégorique : la solution de dire que les entreprises de Saône-et-Loire seront sous-traitantes de grands groupes est pour lui tout à fait hors de question.

Dans l'optique de privilégier les produits locaux et les entreprises locales, la représentante de la Chambre d'Agriculture a tenu à signaler que les chambres consulaires avaient édité un 4 pages où elles indiquent les différents domaines dans lesquels elles souhaitent travailler avec Pierre et Vacances. Elle a précisé que ce document serait diffusé via le site de la CPDP, et via la revue de la Chambre d'Agriculture.

Malgré cet enthousiasme quant à l'organisation par les chambres consulaires des entreprises locales en amont, un participant, gérant d'une PME, a fait part de son inquiétude : il s'est dit bien volontiers convaincu que le projet Center Parcs était une aubaine en termes d'emplois, mais il a demandé au MO dans quelle mesure les PME allaient pouvoir s'organiser pour en profiter.

Le MO lui a répondu qu'il était clair qu'une PME seule ne pourrait répondre aux Appels d'offre de Pierre et Vacances. Il était indispensable que se mette en place un travail en amont comme ce qui s'est passé pour le projet Center-Parcs de la Vienne, avec notamment la nécessité de travailler avec les chambres consulaires et l'ensemble des initiatives collectives. Le MO a ajouté qu'il pourrait par ailleurs envisager de diviser certains lots pour rendre les marchés plus accessibles aux groupements de PME.

Inquiet lui aussi, un participant a demandé à quel type d'appel d'offres les entreprises locales allaient avoir affaire et quels allaient être les critères qui pourraient permettre de favoriser les entreprises locales.

Le MO a répondu que pour ce qui concerne les appels d'offre de Pierre et Vacances, les critères étaient entre autres, le prix, la fiabilité et la capacité financière de l'entreprise, l'organisation environnementale, et, et le MO a insisté sur ce point, la proximité. A réponse équivalente, le MO s'est engagé à ce que l'entreprise la plus proche soit préférée.

### **2- La filière bois**

Un participant a rappelé qu'une grande partie de la récolte de bois d'oeuvre en Bourgogne était constituée de Douglas. Il a demandé au MO dans quelle mesure Pierre et Vacances pouvait

envisager d'orienter le projet vers l'utilisation de Douglas, et ainsi contribuer fortement à développer ce secteur dans la région.

Le MO a répondu qu'à l'heure actuelle, rien n'était encore décidé, mais qu'il était possible d'adapter la construction des cottages aux réalités et aux offres locales. Il a répété à plusieurs reprises qu'il fallait profiter d'être en amont du projet, pour que les entreprises et organisations locales se mettent en contact et travaillent avec les architectes et les bureaux d'études de Pierre et Vacances. Ainsi, précisa-t-il, quand ce sera possible, si c'est possible, à prix égal, préférence sera donnée aux entreprises locales, l'idée étant de leur « donner quelques longueurs d'avance ». Mais le MO a pris soin de répéter qu'aucun engagement ne pouvait être pris aujourd'hui.

Un autre participant s'est dit peu satisfait de cette absence d'engagement, et ce d'autant plus qu'il avait entendu dire que les cottages du Center-Parcs de Moselle avaient été fabriqués au Canada. Le MO a répondu qu'aucun cottage n'avait été fabriqué au Canada. Mais surtout, il a répondu que certes il ne pouvait y avoir d'engagement, mais que Pierre et Vacances avait au fil des ans construit une méthode qui ne pouvait qu'être favorable aux entreprises locales : cette méthode a déjà été mise en place en amont avec la CCI pour aider les entreprises locales à s'organiser, ce qui a été d'autant plus facile que la conception n'a pas démarré. Le MO a fait part de quelques données chiffrées : grâce à cette méthode, et à titre de comparaison, 75% des marchés de travaux ont été attribués aux entreprises locales lors de la construction des Center Parcs en Moselle et en Lorraine. Concernant le Center Parcs de la Vienne, plus de 400 cottages sur les 800 ont été confiés aux entreprises locales. Il est donc tout à fait envisageable, a tenu à conclure le MO, de confier l'ensemble des cottages du Center Parcs de Saône-et-Loire aux entreprises locales.

Un participant a interpellé le MO, et les élus présents, sur la dimension qualitative de l'exploitation des forêts. Il a parlé des habitants de la région qui étaient choqués par les coupes de bois qui étaient pratiquées, faisant un parallèle avec le désastre de la forêt amazonienne. Il a notamment observé que des coupes rases étaient faites sur des arbres de manière prématurée à 30 cm de diamètre, alors que beaucoup d'arbres ont un diamètre de 2 mètres. Précisant qu'il n'était pas opposé à l'exploitation des forêts, il s'est dit scandalisé que les exploitants et les élus ne prennent pas en compte l'impact de cette exploitation notamment sur les paysages.

Le MO a répondu que Pierre et Vacances n'était pas compétent pour se prononcer sur la dimension qualitative en matière d'exploitation du bois. En effet, ajouta-t-il, la forêt représente pour Pierre et Vacances un lieu d'exploitation et un lieu économique, l'entreprise n'est pas apte à se prononcer sur des enjeux d'ordre qualitatif ou esthétique.

### **3- Autre enjeu : les circuits courts**

Un participant s'est plaint du fait que Pierre et Vacances ne donnait pas beaucoup de réponses, qu'il ne s'engageait pas, et qu'il se contentait de faire part d'hypothèses.

Le MO a répondu que si le projet en Saône-et-Loire avait bien lieu, Pierre et Vacances aurait deux ans de conception du projet devant lui, puis viendrait encore la période de construction. C'est pourquoi Pierre et Vacances ne pouvait s'avancer que sur une méthode de travail : beaucoup de choses étaient possibles, rien n'était pour l'instant fermé, mais il faudrait y travailler en amont. Le MO a donné l'exemple des circuits courts : ceux-ci ne sont vraisemblablement pas tout à fait organisés à l'heure actuelle, cela n'avait donc aucun sens de s'engager formellement aujourd'hui à les mobiliser.

Un participant a insisté pour demander au MO si Pierre et Vacances allait, pour le moins, privilégier les circuits courts, ou pas. Il a également demandé si les repas allaient être préparés sur place ou s'il y aurait un système de livraison de repas de la part d'une société extérieure ?

Le MO a répondu qu'aujourd'hui, les clients de Center-Parcs voulaient une diversité de sites, qu'ils

n'attendaient pas la même restauration en Moselle ou dans la Vienne. Il est selon lui tout à fait possible d'imaginer de travailler avec les opérateurs locaux pour inscrire une dimension thématique dans ce projet de Center-Parcs au Rousset. A quatre ou cinq ans de l'ouverture effective du Center-Parcs, tout était ouvert, insista-t-il : Pierre et Vacances pourrait envisager une dimension gastronomique voire oenologique sur ce futur site.

Le Président de la CCI de Saône-et-Loire a demandé au MO si, en phase d'exploitation, et concernant les circuits courts, Pierre et Vacances était prêt à étudier les trois points suivants :

- mise en place d'un marché une fois par semaine des « locaux » au sein même du Center-Parcs
- articulation entre les voies bleues, les voies vertes, les canaux et le Center-Parcs.
- mise à disposition par le Center-Parcs auprès des chefs étoilés de la région d'un segment gastronomique

Le MO a répondu que Pierre et Vacances avait déjà expérimenté les deux premiers points, en citant l'exemple de la Vienne où des produits locaux étaient mis en vente et où était présent un office du tourisme au sein même du Center-Parcs. Concernant le dernier point, le MO a précisé que la dimension gastronomique serait inédite pour un Center-Parcs, mais que c'était, selon lui, tout à fait envisageable. Mais il faudra, ajouta-t-il, faire une étude sérieuse sur le profil de la clientèle future, et s'interroger sur l'intérêt que pourrait avoir cette clientèle pour une cuisine proposée par des chefs étoilés.

Une participante, travaillant dans un réseau d'éducation populaire, a trouvé que lorsqu'ils prenaient la parole, les représentants de Pierre et Vacances donnaient l'impression de ne pas connaître les spécificités du territoire, de parler de leur projet comme s'il était « hors-sol », et elle s'est inquiétée de leur capacité à s'appuyer sur les richesses locales. Elle a donné l'exemple du savoir-faire exceptionnel de la région dans les cantines scolaires : on y mange bien et bio. Elle a invité le MO à envisager d'appliquer au Center-Parcs une pédagogie prenant appui sur cette expérience des cantines scolaires de la région, sur l'éducation au « bien manger » notamment en direction des enfants. Le MO lui a répondu qu'il en prenait note.